



Conseil

Distr. générale
23 mars 2021
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Conseil, seconde partie de la session

Kingston, 19-23 juillet 2021

Point 7 de l'ordre du jour

**Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant
à la Commission juridique et technique conformément
au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention
des Nations Unies sur le droit de la mer**

Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission juridique et technique conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins est invité à prendre note de la démission de Martin Mainero (Argentine), membre de la Commission juridique et technique, présentée par lettre datée du 12 mars 2021. M. Mainero avait été élu membre de la Commission le 16 juillet 2018.
2. Conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et au paragraphe 3 de l'article 80 du Règlement intérieur du Conseil, en cas de décès, d'incapacité ou de démission d'un membre de la Commission avant l'expiration de son mandat, le Conseil élit, pour la durée du mandat restant à courir, un membre de la même région géographique ou représentant la même catégorie d'intérêts.
3. Le paragraphe 3 de l'article 163 de la Convention et l'article 81 du Règlement intérieur du Conseil disposent que les membres de la Commission doivent avoir les qualifications requises dans les domaines relevant de la compétence de celle-ci et que, afin de permettre à la Commission d'exercer ses fonctions efficacement, les États parties désignent des candidats de la plus haute compétence et de la plus haute intégrité, ayant les qualifications requises dans les domaines pertinents.
4. Dans une note verbale datée du 16 mars 2021, la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Autorité internationale des fonds marins a informé le Secrétariat de l'Autorité que Federico Gabriel Hirsch, membre du corps diplomatique argentin, était proposé comme candidat pour le siège devenu vacant à la Commission



à la suite de la démission de M. Mainero. Le *curriculum vitæ* de M. Hirsch est joint en annexe à la présente note¹.

5. Le Secrétariat invite le Conseil à prendre une décision concernant l'élection de M. Hirsch afin de pourvoir le siège vacant.

¹ L'annexe est distribuée uniquement dans la langue de l'original.

Annex**Curriculum vitae*****Federico Gabriel Hirsch (Argentina)**

Age: 41

Member of the Argentine Foreign Service (Argentine Diplomat)

First Secretary of Embassy

Academic background

“Instituto del Servicio Exterior de la Nación” (Diplomats Academy), Ministry of International Relations, International Commerce and Worship of the Argentine Republic (2011–2012).

Coursed the Master in International Relations, University of Buenos Aires (2006–2008)

Lawyer with specialization in Public International Law, University of Buenos Aires (2004).

Bachelor of Law, University of Buenos Aires (2003)

Seminars

The Hague International Summer Academy – Public International Law Session (The Hague, July 2014)

Seminar “Law of Treaties, its practice and the internal application of conventional obligations for the Latin American Region”. Ministry of Foreign Affairs of Peru together with the Treaty Section of the United Nations Office of Legal Affairs (Lima, June 2013).

Work experience at the Argentine Ministry of Foreign Affairs

- | | |
|-----------|---|
| 2021– | Argentine Ministry of Foreign Affairs-Office of the Legal Advisor: Law of the Sea, Limits and Boundaries, Treaties Law, Diplomatic Law. |
| 2016–2021 | Consul at the General Consulate of the Argentine Republic in Hamburg, Germany. Covered matters related to Law of the Sea, Maritime Law and the International Tribunal of the Law of the Sea (ITLOS). |
| 2013–2016 | Argentine Ministry of Foreign Affairs-Office of the Legal Advisor: Law of the Sea, Limits and Boundaries, Treaties Law, Diplomatic Law, International Civil Aviation, Outerspace Law, and Environmental Law, etc. |

* Curricula vitae are issued without formal editing.